

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1159 désignant les fonctionnaires chargés de la vérification des caisses des comptables des deniers publics et des inventaires des magasins administratifs pour l'année 1951

n° 1159

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 décembre 1951

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1952

Date du numéro
1 janvier 1952

TEXTE INTÉGRAL

Les fonctionnaires désignés ci-après sont chargés de procéder, au 31 décembre 1951, à la vérification des caisses des comptables et des régisseurs des services suivants : M. Peri&nayagassamy, chef du Service des Finances (Trésor) ; M. Martel, chef du Service des Contributions (Enregistrement et Domaines) ; M. Souhielle, chef de bureau d'Administration générale (P.T.T.) ; M. Mallorga, rédacteur d'Administration générale (Usine Electrique et Usine des Eaux) ; M. Dupeyron, rédacteur d'Administration générale (Caisse des menues recettes et dépenses du Cercle de Djibouti) ; M. Robin, rédacteur d'Administration générale (Hôpital principal). Conformément aux dispositions des règlements financiers, ces fonctionnaires consigneront dans un procès-verbal, établi en cinq exemplaires, le résultat de leur vérification, qu'ils adresseront au Service des Finances. La Commission désignée ci-après sera chargée de procéder à la vérification des inventaires de fin d'année pour les magasins des Services administratifs suivants : Travaux publics : MM. Braneyre, ingénieur-adjoint des Travaux publics ; Mallorga, rédacteur d'Administration générale ; Mahmoud Haïd, comptable des Travaux public ; Rabarisoa, comptable au Service des Finances. Pharmacie de l'Hôpital : MM. Cantini, cointable au Service des S Finances ; Collange, capitaine d'Administration ; Rasoarahona (Ignace), écrivain interprète ; Magasin du Service local : MM. Mouis, comptable au Service des Contributions directes ; Bonadona, comptable au Service des Finances ; Saurin, comptable au Service des Finances. Hôtel du Gouverneur : MM. Mallorga, rédacteur d'Administration générale ; Saurin, comptable au Service des Finances ; Rajhonson, comptable au Service des Finances. Kôtel du Secrétaire général : Saurin, comptable au Service des Finances ; Rajhonson, comptable au Service des Finances. Les bordereaux établis à cette occasion seront arrêtés en toutes lettres en quantités et en valeur et revêtus de la signature des membres de la Commission. Ils 3 devront être remis au 31 mars 1952, au I plus tard, au Service des Finances.